

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zones rurales Question écrite n° 98198

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les pôles d'excellence rurale (PER). Il désire savoir quels crédits ont été alloués au département de la Lozère depuis la mise en place des PER.

Texte de la réponse

Le montant des crédits alloués au département de la Lozère depuis la mise en place des pôles d'excellence rurale (PER) s'élève à 11,19 MEUR et se décompose ainsi : 5 PER 1re génération labellisés en 2006 : 5,25 MEUR d'aide globale accordée pour 35,95 MEUR d'investissements ; 6 PER 2e génération labellisés le 29 décembre 2010 : 5,94 MEUR d'aide globale accordée pour 16,40 MEUR d'investissements.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger

Circonscription: Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 98198 Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé: Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire **Ministère attributaire**: Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 605 **Réponse publiée le :** 15 mars 2011, page 2499